Namur vers la France, don Juan a fait revenir toutes les vieilles compagnies espagnoles et celles de Lombardie. Le comte demande qu'on lui envoie des lettres patentes pour lever cent chevaux; il les a sous la main, et a trouvé l'argent nécessaire pour leur payer un mois de gages.

Lettres inéd. de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 37.

— Arch. de Gand: reg. Y, fol. 437 v°.

711. — Bruxelles, 7 août 1577. Articles présentés aux étals généraux, de la part de don Juan d'Autriche, par le seigneur de Grobbendoncq, en présence des ambassadeurs de l'empereur, avec les apostilles des états en date du 12. Ces articles sont au nombre de vingt-trois. Don Juan y demandait, entre autres, qu'il n'y eût pas de gouverneur particulier à Bruxelles; qu'on pût librement entrer dans cette ville et en sortir; que tous les gens de guerre du pays lui obéissent; que les gouverneurs et tous autres qu'il ferait appeler vinssent où il serait; qu'on châtiât tous ceux qui commettraient du scandale au fait de la religion; qu'on sit sortir de Bruxelles Sainte-Aldegonde, Théron et autres; que les états vinssent à Louvain; qu'on lui envoyât ceux qui avaient pris le courrier du roi et ouvert ses dépèches. Il demandait aussi que le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande fussent sommés d'accomplir la pacification de Gand. — Sur tous ces points, les réponses des états sont loin d'être conformes aux demandes de don Juau.

Arch. du royaume: cop., et MS. d'Alegambe, t. 11, fol. 69 et 77. — Arch. de Gand: reg. Y, fol. 472 v°.

712. — Sans date (Bruxelles, 7 août 1577). Instruction des états généraux pour Roland de Courtewille, échevin du Franc de Bruges, envoyé vers les quatre membres de Flandre assemblés à Gand. Il devait communiquer aux quatre membres les articles présentés le même jour aux états par le seigneur de Grobbendoncq, ainsi que la lettre du 6 du comte de Lalaing (n° 710), et vu que, dans ces circonstances, il importait d'être

assuré du château de Gand, les inviter à prendre toutes les assurances nécessaires du seigneur de Crecques. En outre, comme on avait appris que monsieur de Mondragon était à Marche en Famène, où il traitait avec d'autres capitaines, Courtewille était chargé de faire saisir les meubles laissés par lui à Gand.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 437.

715. — Tournay, 7 août 1577. Acte des états du Tournaisis par lequel ils consentent à payer leur quote et contingent ordinaire dans les sept cent mille florins que les états généraux ont résolu d'avancer.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 202.

714.—Bruxelles, 8 août 1577 (1). Déclaration du seigneur de Grobbendoncq aux états généraux, au nom de don Juan d'Autriche, avec la réponse des états, datée du 12. La déclaration de Grobbendoncq est entièrement conforme à son instruction du 5 août (n° 707). — Les états, dans leur réponse, expriment le regret que Son Altesse ne veuille pas nommer les auteurs des conspirations tramées contre elle; ils consentent à ne pas lever de gens de guerre, si elle révoque les commissions qu'elle a données pour en lever elle-même; ils la supplient, pour rétablir la confiance, de faire retirer de sa maison et suité tous et quelconques étrangers et autres notoirement suspects.

Arch. du royaume: cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 67 et 72. — Arch. de Gand: reg. Y, fol. 462 vo et 485 vo.

715. — Bruxelles, 10 août 1577. Instruction des états généraux pour le sénéchal de Hainaut, commis au gouvernement

⁽¹⁾ Dans le MS. d'Alegambe, la déclaration du seigneur de Grobbendoncq est datée du 10 août , au lieu du 8.

de Tournay et du Tournaisis, concernant la levée de deux millions qu'ils ont résolu de faire, pour pourvoir aux démonstrations et déclarations d'hostilité de don Juan d'Autriche. Les états y exposent avec détail les sujets de plainte qu'ils ont contre don Juan; ils expliquent l'affaire qui est arrivée à Anvers, lors de l'arrestation du seigneur de Trélon par ses propres soldats; ils allèguent, entre autres, « que Son Altèze » auroit diet se vouloir servir de Turcqz et aultres gens bar- » bares, et que son naturel estoit plus enclin à mener la

» guerre que gouverner pacifiquement. »

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 204.

716.—Bruxelles, 10 août 1577. Instruction des états généraux pour le seigneur de Provyn (Charles de Ghistelles), envoyé aux quatre membres de Flandre. Elle est conçue dans le même sens que celle donnée, le même jour, au sénéchal de Hainaut pour les états du Tournaisis.

.C. Monumental de la Alhambra y Generalii Conce le Arch. de Gord ; reg. Y, fol. 447.

717. — Devant Berghes, 11 août 1577. Lettre du seigneur de Champagney aux états généraux. Les compagnies de Berghes ont livré leur colonel. Celles qu'il y avait à Anvers sont maintenant hors de cette ville, et on traite avec les deux autres, pour les faire retirer aussi.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 459 vo.

718. — Bruxelles, 11 août 1577. Acte des états généraux portant que tous nobles et notables personnes qui refuseraient de signer l'union, et ceux qui, l'ayant signée, ne s'y conformeraient pas, pourront être saisis et appréhendés, et leurs biens annotés.

Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. 1, fol. 90.—
Arch. de Bruges: Wittenbouck G, fol. 87 vo. — Arch.
de Gand: reg. Y, fol. 458.

719. — Bruxelles, 12 août 1577. Points et articles qui semblent encore rester à accomplir et satisfaire à la pacification, tant par les états généraux des Pays-Bas assemblés à Bruxelles, que par le seigneur prince d'Orange, états d'Hollande et Zélande, dont on avertira Son Altesse, afin qu'il lui plaise faire accomplir ce qui de la part desdits états est convenu, suivant la pacification contenue en l'édit perpétuel sur l'accord fait entre Son Altesse et lesdits états, le tout depuis confirmé et accepté par Sa Majesté, et quant et quant de ce qui semble rester sans effet dudit édit. (Titre textuel.) Le prince d'Orange demandait que son fils et tous ses biens situés aux Pays-Bas ct en Bourgogne, lui fussent restitués; les états généraux, que le prince et les états de Hollande et de Zélande envoyassent des députés à leur assemblée; qu'ils fissent cesser les licences levées en Zélande sur les marchandises venant à Anvers; qu'ils restituassent l'artillerie du roi, au lieu de la fondre, etc., etc.

Arch. du royaume : orig.

720. — Château de Namur, 15 août 1577. Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il y a dix jours que les ambassadeurs de l'empereur l'ont quitté, suivis du seigneur de Grobbendoneq; il s'étonne de n'avoir pas de réponse sur ce qu'il leur a fait proposer par eux, pour conserver le pays en paix et tranquillité. Il verrait avec regret qu'ils n'acceptassent pas ses propositions, car il n'abhorre rien plus que la guerre. Il ne saurait faire plus qu'il n'a fait pour l'éviter. S'ils désirent un autre gouverneur, qu'ils supplient le roi de le leur envoyer; mais qu'ils ne diffèrent pas de lui donner connaissance de leur résolution, afin qu'il sache comment se régler de son côté. La paix et la guerre sont en leurs mains.

Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. II, fol. 73. — Bibl. roy.: MS. 5884 - 5925, fol. 97. — Arch. de Bruges: Wittenbouck C, fol. 85 vo. — Arch. de Gand: reg. Y, fol. 483 vo.

721. — Namur, 15 août 1577. Réponse des mayeur et échevins de Namur à la lettre des états généraux du 4, qu'ils ont reçue le 9. Ils n'ignorent pas les motifs que Son Altesse a eus de se mettre dans le château de Namur, puisqu'elle leur a déclaré, au même instant, que c'était pour son assurance. Il leur déplairait qu'on reprît les armes « pour empescher l'en-

- > tretènement de la pacification et union des estatz avecq
- Son Altèze, et conséquemment l'anchienne religion catho-
- licque romaine, l'obéissance du roy et le respect deu à
 Son Altèze, représentant en tous ces Pays-Bas la personne
- » de Sa Majesté. » Du reste, ils n'ont vu jusque-là, de sa part,
- « nulle apparence de desconfidence, ny qu'elle veuille attempter
- » chose contre la pacification. »

Analectes Belgiques , etc., p. 352.

722. — Bruxelles, 14 août 1577. Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, pour l'informer que les évêques d'Ypres et d'Arras, et le seigneur de Grobbendoncq, accompagnés des ambassadeurs de l'empereur, se rendent vers lui, à leur réquisition, et le prier de leur donner foi et créance.

Arch. du royaume : cop.

725. — Bruxelles, 14 août 1577. Lettre des états généraux aux états du Tournaisis, par laquelle ils les requièrent d'accéder à la résolution qu'ils ont prise de faire promptement amas de deux millions pour soutenir la guerre que don Juan d'Autriche s'apprête à leur faire. Cette demande est précédée d'un exposé des griefs du pays contre don Juan. On y rappelle ses lettres et celles du secrétaire Escovedo qui ont été interceptées; la surprise du château de Namur qu'il a effectuée, sous prétexte de quelque machination contre sa personne; ses pratiques auprès des villes et des gens de guerre, pour les distraire de l'union des états; l'appel qu'il a fait d'une grande troupe de reîtres sous la conduite du due Eric de Brunswick;

la révocation des chevau-légers albanais étant en France; le rappel des Italiens, Bourguignons et Espagnols, etc.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589, fol. 202 vo.

724. — Bruxelles, 15 août 1577. Réponse des états généraux à la lettre de don Juan du 15 (n° 720). Avant la réception de cette lettre, ils avaient arrêté leur réponse sur les arti-^{cles} envoyés par lui et le verbal du seigneur de Grobbendoncq. Ils n'ont jamais eu d'autre but que de vivre en paix, sous l'autorité et obéissance du roi, et en observant la religion catholique, conformément à la pacification de Gand et à l'édit Perpétuel; mais ils ne cachent pas la désiance que leur ont fait concevoir les lettres interceptées d'Escovedo et celles de Son Altesse au colonel Charles Fugger. Ils espèrent qu'il trouvera très-équitables les moyens qu'ils lui proposent pour faire cesser toutes divisions. Au surplus, ils n'ont pas la prétention de lui faire la loi ni de lui dicter la conduite qu'il doit tenir en ce fait de paix ou de guerre : quant à eux, ils ne la feront que s'ils y sont forcés, mais ils le préviennent que, s'il prend les armes, il sera cause de l'entière ruine de la religion, ainsi que le démontre ce qui est arrivé en Hollande et en Zélande.

Arch. du royaume: orig., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 74. — Arch. de Bruges: Wittenbouck C, fol. 86v°. — Arch. de Gand: reg. Y, fol. 500 v°.

725. — Harlem, 15 août 1577. Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il leur remet, sur la demande itérative qu'ils lui en ont faite, un ordre, pour le capitaine qui commande à Nicuport, de se retirer de cette ville, tout en renouvelant ses observations sur les inconvénients qui peuvent résulter de cette retraite.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., III, 315.

726. — Château de Namur, 16 août 1577. Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour les requérir de déli-

vrer des lettres de passe-port et de sauf-conduit, ainsi qu'il en fait expédier lui-même, à la princesse de Béarn, duchesse de Vendomois (Marguerite de Valois), qui retourne de Liége, où elle a pris les eaux de Spa, vers le royaume de France.

Arch. du royaume : min.

727. — Gand, 17 août 1577. Instruction des quatre membres de Flandre pour le seigneur de Provyn, retournant à l'assemblée des états généraux. Il devait dissuader les états généraux d'envoyer le marquis d'Havré en Flandre, pour y lever de l'argent, soit par forme volontaire ou contrainte, en leur annonçant que les quatre membres enverraient, au premier jour, trente-quatre mille florins rassemblés par eux, et qu'ils allaient tâcher de se procurer des sommes plus considérables à Anvers.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 509.

728. — Bruxelles, 18 août 1577. Lettre des états généraux à l'empereur. Il lui exposent les sujets de plaintes que don Juan leur a donnés depuis la pacification. Il s'indignent surtout de ce qu'il les a accusés des deux crimes les plus grands et énormes du monde, savoir : d'avoir voulu abandonner la religion catholique et l'obéissance due au roi. Ils attribuent la détermination de don Juan de s'emparer du château de Namur, à la nouvelle qu'il reçut qu'on avait intercepté en France des lettres de lui et d'Escovedo. Ils parlent aussi de celles qui ont été saisies chez le colonel Charles Fugger (1), et qui ont fourni la preuve qu'il tramait avec les Allemands, tandis qu'il faisait semblant de presser leur licenciement.

Arch. de l'État à Bruges : reg. nº 11, pièce 109. - Arch. de Gand : reg. Y, fol. 555 v°.

⁽¹⁾ Ces lettres, avec une traduction française, furent publiées par les états généraux à la suite de leur Discours sommier des justes causes el raisons, etc.

729. - Bruxelles, 18 août 1577. Instruction pour messire Charles Hannart, chevalier, baron de Liedekercke, etc., messire Nicolas Oudart, seigneur de Ranst, etc., aussi chevalier et conseiller ordinaire du roi en son conseil ordonné en Brabant, Guillaume de Rouck, aussi conseiller de Sa Majesté et receveur général de ses domaines de Brabant au quartier d'Anvers, et pour chacun d'eux, présentement commis et députés, de la part des états généraux des pays de par deçà, en la ville d'Anvers, de ce que pour iceux états ils auront à faire à l'accomplissement de leurdite charge (Titre textuel). Ces députés devaient se transporter non-seulement à Anvers, mais encore dans les autres villes des Pays-Bas, et s'y informer des personnes qui étaient en position de prêter de l'argent aux états; ils devaient appeler ces personnes, et les inviter à venir au secours de la chose publique : si elles s'y refusaient, ils pouvaient les y contraindre.

Arch. du royaume : États généraux , t. I, fol. 96.

750. — Bruxelles, 19 août 1577. Déclaration des prélats, ambra y Genera seigneurs et gentilshommes soussignés (les signatures manquent), portant que, vu l'étrange conduite de don Juan, « ils) ont trouvé convenir que se despesche personne de qualité , vers monseigneur l'archiducq Mathyas, affin que luy pleût , se transporter en diligence par deçà, pour entendre, au , nom du roy, au gouvernement de ce pays et redressement , des affaires perturbées, suyvant en ce l'advis et conseil des , estatz, et n'admettant en son conseil aultres que naturels du , pays et aggréables auxdicts estatz, sans tenir auleun arrière, conseil. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 79.

751. — Bruxelles, 19 août 1577. Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. Tous les actes de don Juan démontrent qu'il veut leur faire la guerre, dès qu'il aura rassemblé les forces dont il peut disposer; il s'en est même vanté, Tome 1er.

« voires d'appeler le Turcq plustost en ayde que de ne venir » au-dessus de ses prétensions. » Pour résister à cette agression, les états n'ont trouvé de moyen plus convenable que de réunir une bonne somme de deniers, telle que de deux millions. Ils prient les quatre membres de se conformer à cette résolution, et de se trouver, le 28 août, à Gand, pour entendre ce qui leur sera proposé de la part des états.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 535.

732. — Château de Namur, 20 août 1577. Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a volontiers ouï les évêques d'Ypres et d'Arras, qu'ils lui ont envoyés. Il les assure qu'il n'a pas eu l'intention, en se retirant au château de Namur, de rompre la pacification ni d'user de force, mais qu'il l'a fait pour l'assurance de sa personne. Il a remis à leurs députés certain écrit qu'ils leur exhiberont, et sur lequel il désire connaître le plus tôt possible leur façon de penser. Il proteste de sa volonté d'observer la pacification de Gand.

ONSÉJER fol. 521 vo.

Juan d'Autriche remis aux évêques d'Ypres et d'Arras, députés des états généraux. Cet écrit répond aux apostilles des états du 12 (n° 714), qui n'ont pas satisfait don Juan. Pour montrer le désir qu'il a du repos du pays, il propose que, de sa part et de celle des états, aucuns personnages soient députés au roi, afin de lui représenter l'état du pays, et demander qu'il y envoie un autre prince ou princesse de son sang; que, dans l'interim, toutes levées de gens de guerre, armes et hostilités cessent d'un côté et d'autre : pendant lequel temps, il demeurera au château de Namur, ou ira ailleurs, et gouvernera le pays sous l'autorité du roi, conformément à la pacification.

Arch. du royaume: min., et MS. d'Alegambe, f. II, fol. 80. — Arch. de Gand: reg. Y, fol. 523.

754. — Mons, 20 août 1577. Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il a fait, la veille, la proposition aux états de Hainaut pour les quatre-vingt mille, sept cent mille et deux millions de florins. La résolution a été prise aujourd'hui; elle est conforme à la demande. « Chascun, tant en général qu'en particulier, depuis le premier membre jusques au dernier, » s'est exhibé et démonstré voluntaire et affectionné d'exposer corps et biens pour la deffense d'une si juste cause : estans, » pour conclusion, délibérez et résoluz de y exposer le tout. » pour le tout. »

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 560.

735. — Château de Namur, 21 août 1577. Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Le seigneur de Vaulx (Maximilien de Longueval) lui a remontré que le vicomte de Gand a fait inventorier et annoter les biens qu'il a en Artois. Il désire savoir « comment ils entendent cela, » pour se régler en conséquence.

Arch. du royaum ominimental de la Alhambra y Genera

756. — Bruxelles, 21 août 1577. Acte des états généraux donné à la requête des grand bailli et échevins des deux bancs de Gand, et contenant l'autorisation de démanteler le château, du côté de la ville.

Arch. de Gand : orig.

757. — Bruxelles, 22 août 1577. Instruction de ce que M. de Fresin aura à représenter aux états d'Artois, de la part des états généraux. (Il la communiqua le 26.)

Arch. des états d'Artois : reg. A, fol. 316.

758. — Château de Namur, 24 août 1577. Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, par laquelle il s'explique sur les lettres des mois de mars et d'avril, de lui et du secrétaire Escovedo, qui ont été interceptées et déchiffrées; sur ce

qu'il a traité avec le colonel Foucker (Fugger) et les Allemands, et enfin sur les machinations qui ont été dirigées contre sa personne.

Véritable récit des choses passées aux Pays-Bas, elc.

— Bibl. roy.: MS. 9238, p. 297.

759. — Château de Namur, 24 août 1577. Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour les prier d'ajouter soi et créance à ce que le seigneur de Grobbendoncq leur dira de sa bonne intention et volonté pour l'observation de la pacification de Gand et le rétablissement de la tranquillité publique.

Arch. du royaume : cop.

740. — Château de Namur, 24 août 1577. Instruction de don Juan d'Autriche pour le seigneur de Grobbendoncq. Elle le charge de renouveler la proposition, contenue dans l'écrit remis aux évêques d'Ypres et d'Arras, que des députés soient envoyés en Espagne pour demander au roi que don Juan soit remplacé dans le gouvernement des Pays-Bas. Plusieurs autres points de cet écrit y sont aussi répétés. Au cas que les états ne veuillent entendre à ce qu'il leur offre, qu'ils continuent de saisir les biens de ceux qui sont à sa suite, d'assaillir les gens de guerre du roi, et de faire d'autres actes d'hostilité, don Juan charge le seigneur de Grobbendoncq de leur déclarer qu'il ne le souffrira pas, et de protester « que la guerre ne sera par » sa coulpe, ni les dommaiges d'icelle à sa charge. »

Arch. du royaume : min.

741. — Bruxelles, 24 août 1577. Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Ils lui envoient leur réponse à l'écrit dont les évêques d'Ypres et d'Arras ont été porteurs. Ils déclarent de nouveau qu'ils n'ont rien plus à cœur que de conserver la religion catholique et l'obéissance due au roi. Ils le supplient de « considérer de plus près combien est plus grand le fruyt et plaisir du gouvernement pacificque, selon les loix, previ-

· léges et coustumes du pays, et plus agréable et conforme à

· la résolution absolute de Sa Majesté, que par force d'armes

» choisir nouvelle forme de gouvernement.

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 90.

742. — Sans date (Bruxelles, 24 août 1577). Réponse des états généraux à l'écrit de don Juan apporté par les évêques d'Ypres et d'Arras. Après avoir retracé les faits qui ont altéré et dû altérer leur consiance en lui, et qui leur donneraient le droit « de ne se confier qu'en Dieu, le roi, leur prince souve-» rain, et leur juste cause, » ils se montrent prêts à se réconcilier, s'il veut désarmer, faire retirer du pays tous les Allemands, renoncer aux ligues qu'il a faites avec le duc de Guise et d'autres, ne pas user d'arrière-conseil, renvoyer les personnes qui font mauvais office auprès de lui, et venir se rejoindre avec cux, pour gouverner selon l'avis du conseil d'État. Que si, comme il l'a offert, il se décide à résigner son gouvernement, les états lui suggèrent de le laisser entre les mains du conseil d'État, comme il l'était lors de sa venue aux Pays-Bas. En terminant, ils le supplient de ne plus les taxer d'hérésie et de rébellion auprès des princes et potentats de la chrétienté (1).

Arch. du royaume : cop., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 91.

745. — Bruxelles, 24 août 1577. Lettre des états généraux au roi, touchant la retraite de don Juan au château de Namur, les lettres de lui et du secrétaire Escovedo qui ont été interceptées en France, ses pratiques avec les colonels allemands que la saisie des papiers de Charles Foucker (Fugger) a fait découvrir. Ils se disculpent d'avance, si, par suite de ces faits,

⁽¹⁾ Voyez, à ce sujet, la note à la lettre des états généraux au comte de Mansfelt, du 30 août (n° 756).

la religion et l'obéissance due au roi souffrent de nouvelles et de plus graves atteintes. Ils lui demandent d'ordonner au plus tôt à don Juan qu'il effectue en tous leurs points la pacification de Gand et l'édit perpétuel, et qu'il éloigne de lui et des Pays-Bas ceux qui l'ont si mal conseillé.

Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, etc., p. 4. – Van Mutenun, fol. 138 vo.

744. — Bruxelles, 24 août 1577. Lettre des états généraux au conseil de Flandre. Ils ont été fort émerveillés d'apprendre que le conseil a mis en délibération d'envoyer « la telle quelle » justification (1) » de Son Altesse aux villes subalternes et châtellenies de la province. Ils le requièrent de suspendre cet envoi, qui pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences, jusqu'à ce qu'il soit mieux informé de leur juste cause, notamment par la proposition qui se fera aux états de Flandre le 28.

Arch. de Gand.: reg. Y, fol. 539 v°.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalia 745. — Bruxelles, 25 août 1577. Déclaration faite aux étais

généraux par le seigneur de Grobbendoncq, au nom de don Ju^{an}. Elle est conforme à son instruction datée de la veille (n° 740).

Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. II, fol. 84. — Bibl. roy.: MS. 5884-5925, fol. 146.

746. — Gand, 26 août 1577. Lettre du conseil de Flandre aux états généraux. Il a appris avec plaisir, par leur lettre du 22 (2), leur intention de maintenir en tout et partout la religion catholique romaine, ainsi que l'obéissance due au roi, et, conformément à leur réquisition, il a ordonné, dans son ressort, de faire processions et prières, générales et particulières, en

⁽¹⁾ C'était une lettre que don Juan écrivait au conseil de Flandre, en le chargeant d'en donner connaissance aux magistrats des villes et châtellenies de son ressort. Voy. la lettre du conseil de Flandre, du 26 août (n° 746).

⁽²⁾ Nous ne l'avons pas trouvée.

commandant aussi l'étroite observance de l'article 4 de la pacification de Gand, relatif aux scandales en matière de religion. Il prie les états de continuer toujours en ce soin, pour garder la religion, laquelle court de grands risques, si les affaires ne se peuvent démêler autrement que par la voie des armes : aussi les engage-t-il à tâcher de les terminer d'une manière pacifique. Il a reçu depuis la deuxième lettre des états (du 24) concernant la remontrance destinée par Son Altesse à quelques villes principales de Flandre. Son Altesse ayant été reçue pour gouverneur du pays et étant encore reconnue comme tel, il ne pouvait se dispenser de mettre en délibération l'envoi de ses lettres à leur destination, comme il l'a déclaré aux députés des quatre membres : néanmoins, ne voulant donner « aucune » sinistre opinion » contre lui, il a résolu de différer encore ledit envoi, conformément à la réquisition des états.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 540 vo.

747. — Bruxelles, 26 août 1577. Lettre des états généraux aux états de Flandre assemblés à Gand, afin qu'ils ajoutent foi et créance à ce que leur dira, de la part des états généraux, Charles de Ghistelles, seigneur de Provyn.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 551 vo.

748. — Château de Namur, 26 août 1577. Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux, pour se plaindre des mauvais traitements, « tant de paroles que aultrement », qu'on fait au seigneur de Trélon et au colonel Charles Fugger.

Arch. du royaume : min.

749. — Arras, 26 août 1577. Acte d'accord des états d'Artois de leur quote dans une aide de deux millions et dans deux autres sommes qui leur ont été demandées, le 26 août, par M. de Fresin, de la part des états généraux.

Arch. des états d'Artois, à Arras : reg. A , fol. 318.

750. — Gertrudenberg, 27 août 1577. Réponse du prince d'Orange au seigneur de Courtewille, député des états généraux. Regrets de la situation du pays. Nécessité de faire une bonne provision de deniers et de lever des gens de guerre. Rétablissement de la liberté de navigation. Le prince s'est rapproché de Bruxelles, pour être aux ordres des états. Pacification de Gand; nécessité de l'entretenir; dispositions du prince et des états de Hollande et de Zélande à cet égard. Ordres donnés au capitaine de Nieuport. Affaires de Grave.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 6.

751. — Château de Namur, 28 août 1577. Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a reçu leur lettre du 24, et vu leur réponse sur l'écrit que les évêques d'Ypres et d'Arras leur ont délivré. La retraite des Espagnols, qu'il a procurée, suffirait pour prouver combien il désire le repos du pays; les offres contenues dans ses différents écrits en ont encore été autant de preuves : toutefois, pour plus ample assurance et témoignage de ses intentions, il s'est déterminé à leur faire les nouvelles concessions qu'ils trouveront exprimées en l'écrit joint à sa lettre.

Arch. du royaume: min., et MS. d'Alegambe, t. 11, fol. 93. — Arch. de Gand: reg. Y, fol. 605 v°.

752. — Château de Namur, 28 août 1577. Écrit de don Juan d'Autriche sur la réponse des états du 24 août. Afin de justifier sa retraite au château de Namur, et de satisfaire aux instances réitérées des états, il leur envoie les lettres qui l'ont averti de la conspiration tramée contre sa personne. Il leur propose la nomination de commissaires des deux parts, pour régler les points qui forment l'objet de leurs demandes, conformément à la pacification de Gand et à l'édit perpétuel. Il est content d'oublier le passé. Comme il ne peut résigner son gouvernement sans le su et la permission du roi, il gouvernera,

en l'attendant, selon ses instructions, les accords derniers et l'ancienne manière de saire.

Arch. du royaume: min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 86 et 94. — Arch. de Gand: reg. Y, fol. 607.

755.—Bruxelles, 28 août 1577. Lettre des états généraux à l'empereur. Ils prennent de nouveau leur recours vers lui, comme leur unique asyle, pour lui faire entendre leurs justes doléances, « et l'informer de la vérité du succédé depuis la » pacification. » Ils lui font le récit de tout ce qui s'est passé entre eux et don Juan, et des artifices de ce prince, en lui envoyant copie des lettres interceptées en France. Ils le prient de les secourir et faire jouir de la pacification dont il a été le médiateur, et qu'ils désirent observer inviolablement en tous ses points, avec le maintien de la religion catholique romaine et de l'obéissance due au roi. Ils espèrent bientôt, par une justification imprimée, lui faire connaître plus amplement et à tout le monde leur bon droit et raison.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, 1.11, fol. 96. ambra y Genera

754. — Gand, 28 août 1577. Remontrance faite aux états du pays et comté de Flandre par le seigneur de Provyn, au nom des états généraux. L'objet en était d'obtenir le consentement des états à la levée, sur toutes les provinces: 1° de sept cent quatre-vingt mille florins à payer le 1° septembre, et 2° de deux millions de florins qui se payeraient en deux termes égaux, de quatre mois en quatre mois, à partir dudit jour. Le seigneur de Provyn devait communiquer aux états de Flandre les lettres de don Juan qui avaient été interceptées, et nommément celle qu'il avait écrite, de sa main, le 14, à l'impératrice, ainsi que les pièces principales de la négociation des états généraux avec lui.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 552.

755. — Bruxelles, 29 août 1577. Points proposés aux états généraux, au nom du prince d'Orange, par le seigneur

de Courtewille. Réduction de Breda. Envoi d'un ambassadeur à la reine d'Angleterre. Provision d'argent et levée de troupes. Subsides pour l'artillerie. Nécessité de réduire Bois-le-Duc, Ruremonde, Campen et Deventer. Inconvénients qu'il y aurait à donner un passe-port aux Allemands de Breda. Envoi de personnes en Italie et en Allemagne, pour découvrir les desseins de l'ennemi; de quelques bons patriotes vers ceux de Maestricht et de Liége, et d'hommes spéciaux chargés de sonder les gués de la Meuse. Urgence de rassembler les troupes et l'argent. Secours offert par le prince. (Cette pièce est suivie de l'avis du conseil de guerre et de la résolution des états généraux, en date du 31 août, sur les points ci-dessus.)

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 10.— Bibl. roy.: MS. 16123-16131, fol. 69.— Arch. de Gand: reg. Y, fol. 626.

756. — Bruxelles, 30 août 1577. — Lettre des états généraux au comte de Mansfelt, lieutenant et capitaine général du duché de Luxembourg. « La réputation que, par sa noblessé » et ses actes vertueulx, il a gagné au cœur et opinion de » tous » les engage à lui écrire. Le chemin que Son Altesse a pris leur déplaît amèrement, car ils ne désirent que la paix, ainsi que le maintien de la religion catholique et de l'autorité du roi, quoi que Son Altesse ait pu dire dans sa lettre à l'impératrice (1). En toutes leurs actions ils ont constamment pro-

⁽¹⁾ Dans cette lettre, qui était écrite de sa main et en espagnol, don Juan disait, entre autres, à l'impératrice:

[«] En vérité, par deçà, ils ne veuillent ny recognoistre leur Dieu ny obéyr à leur roy, comme ils doibvent, ains prétendent à liberté en toutes choses, de façon que c'est une très-grande compassion de veoir comme ilz y procèdent, et les impudences et le peu de respect dont ilz payent à Sa Majesté les grâces qu'il leur a faict, et à moy les travaulx, indignitez et dangers que j'ai passez pour ces gens..... En somme, ilz ayment et obéyssent de tous poinctz au plus pervers et tirant héréticque et rebelle que soit au monde, qu'est ce damnable prince d'Orange, et au contraire, ilz abhorrent

cédé avec sincérité et rondeur, sans feinte ou arrière-pensée, et le comte de Mansfelt en jugera ainsi, s'il est bien informé des lettres interceptées de Son Altesse et du secrétaire Escovedo au roi, de celles qu'elle a écrites aux colonels Fronsperg et Fugger, et de ses intelligences secrètes dans le pays. Les choses toutefois ne sont pas tellement désespérées qu'elles ne se puissent redresser. Pour cela, il faudrait que le roi rejetât les mauvais avis, et fit effectuer la pacification qu'il a confirmée.

- Et comme Vostre Excellence, ajoutent-ils, pour le grand
- rédit qu'elle a mérité vers Sadicte Majesté et Son Altèze,
- peult beaucoup advancer et procurer le bien, salut et repos
- de ces pays tant affligez, nous la supplions et requérons bien humblement et très-instamment, en la mémoire et
- recordation aussy de l'union qu'elle a signée et jurée, qu'elle
- y veuille tenir la bonne main..... »

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 309, et 9238, p. 379.

757.—Bruxelles, 30 août 1577. Lettre des états généraux aux quatre membres de Flandre. La conservation du pays en général et de la Flandre en particulier, rendant nécessaire la nomination d'un gouverneur de cette province, en remplacement du comte du Rœulx, qui tient le parti contraire, ils désirent savoir quel est le personnage qui sera le plus agréable aux quatre membres pour la charge en question.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 635 vo.

758. — Bruxelles, 30 août 1577. Lettre des états généraux au comte de la Marck, seigneur de Lummen. Le tenant « l'un des plus affectionnez à la patrie, » et ayant à lui communi-

et déshonorent le nom et commandement de leur prince et seigneur naturel, sans craincte de Dieu ny respect ou vergoigne des hommes.....»

Cette lettre, datée du 14 août, était, comme on l'a vu (nº 754), tombée dans les mains des états, qui la publièrent, traduite en français, dans leur Discours sommaire des justes causes et raisons, etc.

quer une affaire d'importance, ils le prient instamment de se rendre le plus tôt possible à Bruxelles.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 311, et 9238, p. 237.

759. — Gand, 50 août et 10 septembre 1577. Résolutions du conseil de Flandre sur la proposition que lui avait faite, au nom des états généraux, le seigneur de Provyn, assisté de l'abbé de Saint-Pierre, des seigneurs de Mouscron et de Zweveghem et des députés des quatre membres, à la fin qu'il ordonnât à son greffier de signer l'union « résolue par lesdiets » estatz, par forme de compromis, » et l'envoyât à toutes les lois, tant principales que subalternes de son ressort. Par celle du 50 août, le conseil demande un délai de quatre ou cinq jours, vu l'absence des conseillers Huusman, la Porte et Bevere. Par celle du 10 septembre, il déclare se conformer à la demande qui lui a été faite.

Arch. de Gand : reg. Y, fol. 636 vo.

760. — Bruxelles, 31 août 1577. Instruction des étals généraux pour le marquis d'Havré, qu'ils envoient en Angleterre. Il devait d'abord excuser les états de ce qu'ils n'avaient pas donné plus tôt connaissance à la reine de la situation de leurs affaires; ensuite lui exposer toutes les pratiques de don Juan, et les causes qu'ils avaient de pourvoir à leur défense; enfin lui demander en prêt trois à quatre cent mille écus. Depuis la rupture de don Juan avec les états, la reine avait mandé à son ambassadeur de rester auprès de ces derniers : le marquis d'Havré était chargé d'offrir, de leur part, l'envoi d'un agent qui résiderait continuellement auprès d'elle. Nous transcrivons ici un article tout entier de l'instruction : « Et » d'aultant que sommes advertis le conte de Leycestre estre

- d'aultant que sommes advertis le conte de Leycestre estre en grand crédit vers Sa Majesté, et que cognoissons, passé
- » loing-temps, la bonne affection qu'il porte à ce pays, ayant
- » plusieurs fois présenté servir avecq sa propre personne pour
- » la deffence de nostre tant juste querelle, pourrez requérir

- Sadicte Majesté, de nostre part, que estions bien informez
 de ses grandes qualitez, prudence et vertu, luy permectre
- et donner congé d'accepter charge de dix enseignes angloises
- » et aultres dix escossoises soubz le colonnel Balfour. »

Bibl. roy.: MS. 5884-5925, fol. 115. — Arch. de la Haye: reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 36 v°.

761. — Bruxelles, 51 août 1577. Lettre des états généraux au baron de Liedekercke, commis à la superintendance de la ville d'Anvers, et au sieur de Rouck, conseiller et receveur des domaines au quartier de Bruxelles. Ils les chargent d'employer tous les moyens possibles, conformément à leur instruction, pour trouver de l'argent, même, par l'intercession et autorité du magistrat, sur le crédit des particuliers, que les états indemniseront.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 311.

762. — Bruxelles, 51 août 1577. Lettre des états généraux au sieur Simon Belven, capitaine de Limbourg, pour qu'il prête toute assistance à leur commissaire Matthieu Schelle, qu'ils ont chargé de recouvrer le plus grand nombre de chevaux limoniers qu'il pourra.

A DE ANDALU Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 312.

765. — Bruxelles, 31 août 1577. Résolution des états généraux sur la requête de Georges de Lalaing, comte de Rennebourg, baron de Ville, gouverneur de Frise, de Groningue, des Ommelandes et de Drenthe. Georges de Lalaing demandait: 1º que les états écrivissent aux états de Frise, de Groningue et de Drenthe, afin qu'ils le reconnussent pour leur gouverneur et lui obéissent; 2º que les pays d'Overyssel et de Lingen fussent réunis au gouvernement de Frise, selon l'ancienne coutume; 5º que les états statuassent sur le démantellement du château de Groningue. Les états généraux, après avoir pris l'avis du conseil de guerre, décident: sur le premier point, qu'ils écriront aux états de Frise, de Groningue et de Drenthe;

sur le deuxième, que les états d'Overyssel et de Lingen seront requis de donner leur avis touchant la demande y exprimée; 5° que le château de Groningue pourra être abattu et démoli, « comme encores autrefois a esté advisé. »

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 313.

764. — Sans date (août 1577). Points proposés aux états généraux, au nom du prince d'Orange, par le seigneur de Sainte-Aldegonde. Correspondance à établir avec l'empereur et les princes d'Allemagne. Protestation du prince, qu'il ne désire s'ingérer dans le gouvernement, ni apporter des changements à la religion. Compagnies françaises qu'il s'apprête à licencier. Députation projetée par ceux d'Amsterdam.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 1.

763. — Bruxelles, 1er septembre 1577. État en brief de ce que promptement convient fournir, tant en argent comptant que en draps, pour le cassement des gens de guerre, hauts que bas-allemands, suivant les appointements et accords faits avec eux, de la part des états généraux; fait par ceux de la chambre des aides. (Titre textuel.)

Actes des états de Hainaut, de 1516 à 1577, fol. 227.

766. — 1er septembre 1577. Lettre de M. de Champagney aux états généraux. Projet de concentrer des troupes devant la ville de Jodoigne. Exécution de Melchior, portugais, arrêté quelque temps auparavant avec Garavello, l'un de ses compatriotes. Plaintes contre l'écoutète d'Anvers. Mécontentement du peuple en cette ville.

State paper office : papiers de Flandre.

767. — Bruxelles, 3 septembre 1577. Lettre des états généraux à Élisabeth, reine d'Angleterre. Ils lui recommandent le marquis d'Havré, qu'ils ont chargé d'une mission spéciale auprès de Sa Majesté.

State paper office : papiers de Hollande.

768. — Bruxelles, 5 septembre 1577. Lettres des états généraux au comte de Leycester, au comte de Sussex, au comte de Warwick, au trésorier général de Burghley et au secrétaire d'État de Walsingham, pour réclamer leurs bons offices au sujet de la mission dont ils chargent le marquis d'Havré en Angleterre.

Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 35.

769. — Bruxelles, 4 septembre 1577. Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche. Pour lui montrer qu'ils ont envie de lui donner toute satisfaction, ils veulent bien, pour la dernière fois, répondre aux écrits qu'il leur a fait présenter; mais ils ne pourront plus entendre à aucune communication, tant qu'il n'aura pas éloigné de lui les personnes qui leur sont suspectes, remis les villes et châteaux de Namur, Charlemont, Marienbourg, entre les mains de ceux qui en avaient la garde selon la pacification de Gand, et qu'il ne se sera pas retiré au pays de Luxembourg, pour de là gouverner les autres provinces conformément à ladite pacification, en attendant que le proi le remplace par un autre prince du sang.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 105.

TA DE ANDALUCIA — Arch. de Gand : reg. Y, fol. 620 vo.

770. — Bruxelles, 4 septembre 1577. Réponse des états généraux, tant aux articles contenus en l'écrit de don Juan du 28 août (n° 752), qu'à ceux que le seigneur de Grobbendoncq leur a proposés de sa part (n° 745), en vertu de sa lettre de créance du 24 du même mois. Les états répondent d'abord sur les articles que le seigneur de Grobbendoncq leur a exhibés, et ensuite sur ceux que don Juan a proposés le 28. Ces réponses se référent, en substance, à ce que contient leur lettre du même jour.

Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. II, fol. 106.

— Bibl. roy.: MS. 5884-5925, fol. 164. — Arch. de
Gand: reg. Y, fol. 621 v°.

771. — Château de Namur, 5 septembre 1577. Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Le roi, qu'il a supplié de leur donner pour gouverneur un autre prince de son sang qui leur soit plus agréable, a condescendu à ce désir, et l'a chargé en même temps de leur déclarer « qu'il veut que la

» pacification soit inviolablement entretenue. » « Nous sommes

» très-aise, dit don Juan à ce propos, que le jour est venu que

» ung chascun verra clairement de s'avoir abusé, ceulx qui ont

 voulu par ci-devant attribuer nostre entrée en ce chasteau à aultre but que pour mectre en seureté nostre personne, et

» nous imputer à tort qu'avons intention d'entrer en guerre.

Arch. du royaume: min., et MS. d'Alegambe, t. 11, fol. 110. — Arch. de Gand: reg. Y, fol. 649.

772. — Château de Namur, 5 septembre 1577. Instruction de don Juan d'Autriche pour l'archidiacre de Brabant en l'église de Liége et le seigneur de Ghymnich, subdélégués de l'évêque de Liége et du duc de Juliers, comme délégués de l'empereur, de ce qu'ils auront à remontrer aux états généraux vers lesquels il les envoie. Le roi lui ayant accordé son congé, il n'est plus besoin, de côté ni d'autre, de lever gens de guerre, ni de faire amas d'artillerie, ni de faire fortifications, démolitions, prises, pillages, saisissement de biens ni de personnes: il ne reste donc qu'à entrer promptement en communication touchant la cessation d'armes et l'accomplissement de la volonté de Sa Majesté, soit par les moyens déjà mis en avant, soit par d'autres dont on pourra présentement traiter. Don Juan déclare que, « moyennant que la religion catholique » romaine, l'authorité du roi et le bien et repos du pays soient » conservés et gardés, » il est prêt à s'accommoder « à toutes » choses justes et raisonnables.»

Arch. du royaume : min.

773. — Tournay, 5 septembre 1577. Acte par lequel les états du Tournaisis consentent à fournir leur quote et contin-

gent, à l'avenant de ceux du pays de Flandre, dans les deux millions que les états généraux ont résolu de lever.

Arch. des états du Tournaisis : reg. de 1572 à 1589,

774.—Bruxelles, 6 septembre 1577. Lettre des états généraux à don Juan d'Autriche, en réponse à la sienne du 5. Ils ont été bien plus joyeux encore que lui des lettres du roi, car ils ne désirent que paix et repos. Ils ne peuvent toutefois lui laisser ignorer qu'au point où les choses en sont venues, les promesses feront peu d'impression, si les effets ne suivent. Ils le prient donc de « quitter » les villes et château de Namur, de Charlemont et de Marienbourg, d'ordonner aux Allemands qu'ils évacuent les places occupées par eux, nommément Boisle-Duc et Breda, et enfin d'accomplir la pacification.

Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. II, fol. 112.

— Arch. de Gand: reg. Y, fol. 651 v°.

1775. — Bruxelles, 6 septembre 1577. Lettre des états généraux au prince d'Orange, pour le prier de croire, comme eux-mêmes, le révérend père en Dieu messire Jean Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude, M. de Champagney, baron de Renaix, colonel de l'infanterie wallonne, et messire Elbertus Leoninus, docteur ès droits, qu'ils lui envoient.

Bibl. roy. : MS. 16123-16131, fol. 75.

776. — Bruxelles, 6 septembre 1577. Instruction donnée par les états généraux à messire Jean Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude, Frédéric Perrenot, chevalier, baron de Renaix, seigneur de Champagney, Elbertus Leoninus, docteur et professeur ès droits, et l'avocat Liesvelt, envoyés vers le prince d'Orange. Elle les charge principalement de prier le prince de se transporter à Bruxelles, de lui demander qu'il permette l'exercice de la religion catholique aux lieux qui ont été remis entre ses mains et en Hollande et Zélande, à ne pas

Tome 1er.

faire en sorte qu'une autre religion que la catholique soit exercée dans les autres provinces.

Recueils d'Aretophiles, Lyon, 1578, in-4°, p. 123.—
Archives ou Corresp. inéd. de la maison d'Orange
Nassau, etc., VI, 155. — Mémoires de Frédéric Perrenot, etc., p. 207. — Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. II, fol. 113. — Bibl. roy.: MS. 1612516131, fol. 75 v°.

777.—Neustadt, 6 septembre 1577. Lettre de Jean-Casimir, comte palatin du Rhin, aux états généraux. En réponse à leur lettre du 20 août (1), il leur promet de les secourir, en les engageant à s'entendre et se lier étroitement avec le prince d'Orange.

Bon, Nederlandtsche oorlogen, etc., liv. XI, fol. 287.

778. — Bruxelles, 7 septembre 1577. Lettre des états généraux au marquis d'Havré. Le prince d'Orange ayant trouvé convenir que les états envoient avec lui en Angleterre le sieur Adolphe de Mectkercke, échevin et receveur du Franc de Bruges, et M° Paul Buys, avocat des états de Hollande, ils le prient de retarder son départ jusqu'à ce que ce dernier aille le trouver.

Arch. de la Haye: reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 34.

779. — Bruxelles, 7 septembre 1577. Lettre des états généraux à M. de Meetkercke, pour le prier d'accompagner le marquis d'Havré en Angleterre, et de le seconder dans son ambassade.

Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 54

780. — Bruxelles, 7 septembre 1577. Lettre des états généraux au prince d'Orange, afin qu'il veuille mander à Me Paul Buys de se trouver à Gertrudenberg vers le marquis d'Havré,

⁽¹⁾ Cette lettre, citée par Bor, nous manque.

en compagnie duquel il s'acheminera à Bruges, d'où ils partiront pour l'Angleterre avec le pensionnaire Meetkereke.

Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 33vo.

781. — Bruxelles, 7 septembre 1577. Lettre des états généraux à la reine Élisabeth. Ils se plaignent des déprédations commises par certains pirates anglais, au préjudice de quelques marins appartenant au port d'Ostende, et réclament réparation.

State paper office : papiers de Flandre.

782. — Bruxelles, 7 septembre 1577. Lettre des états généraux aux échevins et conseil de la ville de Gand. Les Hauts-Allemands qui occupent la ville de Bois-le-Duc ne voulant pas accepter les conditions raisonnables qui leur ont été offertes pour en sortir, ils se voient obligés de les en expulser par la force, avec l'aide du prince d'Orange, et ils ont envoyé par là à cet effet quelques pièces d'artillerie; mais, comme elles sont montées sur de mauvais affûts, ils prient les échevins d'en en-ambra y Genera voyer trois ou quatre, de ceux qui sont en leur ville.

Arch. de Gand : Ontvangen brieven, t. I.

785. — Bruxelles, 8 septembre 1577. Lettre des états généraux au roi, pour lui demander un autre gouverneur général, en remplacement de don Juan d'Autriche, dont la retraite au château de Namur a scandalisé tout le monde : moyennant quoi, ils promettent, comme ils l'ont fait précédemment, de maintenir la religion catholique romaine et l'obéissance due au roi.

Lettres patentes de monseign. don Jehan d'Austrice, etc., in-4º de 8 feuillets non chiffrés; Louvain, Rogier Velpius, 1878. — Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jan d'Austrice, etc., p. 9. — Anulectes belgiques, etc., 1830, p. 364. — Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. II, fol. 119. — Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 28. — Arch. de la Haye: 1ste loopende lias, 1860-1877.

784. — Namur, 8 septembre 1577. Lettre de Gaspar Schetz, seigneur de Grobbendoncq, aux états généraux. Son Altesse, quoique souffrant « de son mal d'estomac, » lui a donné audience à son arrivée. Il espère « rapporter ceste fois telle réson lution qu'on se polra asseurer de toutes surprinses ou force » contraire à la pacification. » Il prie les états de penser à donner, de leur côté, quelque satisfaction à don Juan « en » droiet la forme de la seurté de sa personne et de son gouver » nement durant l'intérim, » afin qu'il se retire du pays avec moins de dégoût.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 121.

- Arch. de Gand : reg. Y, fol. 65 1 10.

785. — Bruxelles, 9 septembre 1577. Lettre des états généraux au seigneur de Grobbendoncq. Ils répondent à sa lettre du 8. Ils l'assurent que, si don Juan leur remet les places dont il s'est emparé, et ordonne aux Allemands d'évacuer celles qu'ils occupent, il sera fait, de leur côté, « tout ce que la raison » commandera, tant allendroit de l'asseurance de sa personne » que touchant son gouvernement durant l'intérim. »

- Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. 11, fol. 121 vo. - Arch. de Gand: reg. Y, fol. 656.

786. — Namur, 10 septembre 1577. Lettre du seigneur de Grobbendoneq aux états généraux. Son Altesse tient encore le lit; elle a été saignée aujourd'hui, et elle se trouve bien mal, « comme se peult assez juger à la veue. » Néanmoins, à sa requête, elle a bien voulu négocier. Les affaires ont été tellement avancées cet après-dîner, qu'il espère que demain tout s'achèvera.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. 11, fol. 122.

— Arch. de Gand : reg. Y, fol. 664 vo.

787. — Bruxelles, 11 septembre 1577. Lettre des états généraux au seigneur de Grobbendoneq. Ils sont joyeux de l'espérance qu'il leur fait concevoir. Ils le prient de bien persuader

Son Altesse qu'ils lui donneront « souffisante et raisonnable » asseurance, » et que, selon leurs promesses, ils ne manqueront à rien de ce qui dépend d'eux pour le maintien de la religion catholique.

Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. II, fol. 122.

— Arch. de Gand: reg. Y, fol. 662 v°.

788. — Château de Namur, 11 septembre 1577. Lettre de don Juan d'Autriche aux états généraux. Il a reçu leur lettre du 4, avec l'écrit y joint (nºº 769 et 770), contenant leurs résolutions sur les articles que le seigneur de Grobbendoncq leur a proposés de sa part, et depuis ledit seigneur de Grobbendoncq lui a apporté leur lettre du 5 (1). Le tout bien considéré, mu par le désir de faire promptement cesser toutes causes d'altération, de remettre le pays en repos, et aussi pour satisfaire à la volonté du roi, il leur renvoie le seigneur de Grobbendoncq, pour leur faire entendre ce à quoi il s'est résolu pour l'effet du repos universel : « ce que, à nostre advis, dit-il, est tel que ne voyons, si désirez tant ledict repos du mora y General

pays comme escripvez, que par raison sçauriés demander

» dadvantaige. »

NTA DE ANDALUArch. du royaume : min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 124.

789. — Château de Namur, 11 septembre 1577. Points et articles accordés par don Juan d'Autriche, « pour faire cesser » toutes causes d'altération et une bonne fois mettre fin à ces » différends, selon les réquisitions des estatz. » Ils comprennent: le maintien de la pacification de Gand et de l'édit perpétuel; l'oubli du passé; la remise immédiate de la ville et du château de Namur aux mains de ceux qui les gouvernaient,

⁽¹⁾ Nous n'avons pas trouvé cette lettre du 5, qui servait probablement de créance au seigneur de Grobbendoncq.

lorsque don Juan s'en empara; celle de Charlemont et de Mariembourg après l'accomplissement de certaines conditions; le licenciement et la sortie des Pays-Bas des troupes allemandes; le cassement, de chacun des deux côtés, de tous autres gens de guerre; la cessation de toutes hostilités, voies de fait, invasions, annotations et saisissements de biens et de personnes; la mise en liberté du seigneur de Trélon, du colonel Charles Fugger et de tous autres prisonniers; la réintégration de chacun en ses états, charges, offices, actions, droits et prétentions, tels qu'il en jouissait avant les derniers troubles; l'obligation, pour les magistrats et habitants des villes d'où sortirent les gens de guerre, de prêter serment qu'ils ne recevront d'autre garnison sans l'ordonnance de don Juan et l'avis des élais généraux, et qu'ils conserveront la religion catholique romaine, ainsi que l'obéissance au roi; la retraite de don Juan au pays de Luxembourg, pour de là gouverner les Pays-Bas conformément à la pacification de Gand, jusqu'à ce que le roi lui ait donné un successeur; la renonciation, de côté et d'autre, à toutes ligues et confédérations faites depuis les derniers changements, etc.

Kronyk van het historisch genootschap te Utrecht, 3º sér, IV, 198. — Arch. du royaume: min., et MS. d'Alegambe, t. II, fol. 128 et 139. — Arch. de l'État à Bruges: reg. n° 11, pièce 7. — Arch. de Gand: reg. Y, fol. 668 v°. — Bibl. roy.: MS. 5884-5925, fol. 98.

790. — Bruxelles, 11 septembre 1577. Résolution des états généraux portant que toutes pièces d'artillerie et munitions de guerre étant dans les villes et châteaux d'Anvers, de Gand, de Lierre, de Berg-op-Zoom, d'Utrecht, de Breda, en Frise et ailleurs, seront incontinent rendues aux villes auxquelles elles appartenaient avant le commencement des premiers troubles.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 125 et 208.

791. - Vienne, 12 septembre 1577. Lettre de l'empereur aux états généraux. Il a reçu leur lettre des mains de Gauthier a Grastiere (Vander Gracht), seigneur de Malstède, et appris par lui l'état où se trouvent derechef les Pays-Bas. Il en a été d'autant plus peiné qu'il n'avait épargné aucun effort pour y rétablir la paix, et qu'il n'a cessé d'en recommander le maintien au seigneur don Juan, comme les états le verront par sa correspondance avec ce prince, dont il leur envoie copie. Il leur représente les maux et les incommodités que la guerre entrainerait pour leur pays. Il est disposé à nommer encore des commissaires pour aplanir ces nouveaux différends, si eux et don Juan le désirent; il demande que les états lui fassent connaître leur intention à cet égard par le retour du courrier. Il réclame des explications sur la détention du colonel Charles Fugger, et les engage enfin à traiter avec justice les gens de guerre allemands qui sont aux Pays-Bas.

Arch. du royaume: MS. d'Alegambe, t. II, fol. 128.

— Arch. de la Haye: reg. Hoochduits. depeschen,

1576-1579, fol. 18.

1576-1579, fol. 18.

792. — Bruges, 12 septembre 1577. Lettre d'Adolphe de Meetkercke aux états généraux. Il leur obéira (v. n° 779), combien que les affaires publicques de son office et particu-lières auxquellés, pour sa longue absence, il n'a encores sy tost sceu mettre ordre, l'eussent peu légitimement excuser. Le marquis d'Havré est arrivé à Bruges la veille. Ils partent ce matin pour Dunkerque, où ils attendront un vent favorable.

Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 40.

795. — Dunkerque, 13 septembre 1577. Lettre du marquis d'Havré et d'Adolphe de Meetkercke aux états généraux, pour leur annoncer leur arrivée en cette ville et leur intention de mettre à la voile dans la nuit.

Arch. de la Haye : reg. Angleterre, 1576-1580, fol. 40 vo.